



Note de presse de la FEDEPSAD

Conférence de presse du mardi 13 février 2024

Par **Louis Champion**, Président de la
Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD)

Contacts Presse :

Alexandra DUVAUCHELLE - 06 30 29 93 72

Sylvie FONTLUPT - 06 72 82 42 18

Contexte

Alors qu'un nouveau gouvernement, désormais au complet, a été nommé par le Premier ministre Gabriel Attal, l'Exécutif a placé une nouvelle fois, en ce début d'année 2024, le sujet de la santé au centre de sa politique. La santé et l'accès aux soins figurent en effet parmi les grandes préoccupations des Français. Le Président de la République, Emmanuel Macron, souhaite « *mettre fin au scandale* » des déserts médicaux. Un objectif que le Chef de l'État a clairement énoncé le 16 janvier dernier devant la presse et son nouveau gouvernement. Le nouveau Premier ministre Gabriel Attal, dans son discours de politique générale prononcé le 30 janvier, a confirmé cette ambition.

Dans ce contexte, **la Fédération des prestataires de santé à domicile, souhaite s'inscrire dans une démarche de propositions concrètes et efficaces pour le système de santé**, s'appuyant sur les PSAD, afin d'enrayer l'aggravation des difficultés d'accès aux soins, sous l'effet de l'entrée des tranches nombreuses dans le grand âge.

Les PSAD sont un maillon essentiel de la santé de proximité et prennent en charge 3,5 millions de patients à domicile, atteints du syndrome d'apnée du sommeil, d'insuffisance respiratoire sous ventilateur artificiel ou sous oxygène, mais aussi de patients sous perfusion, ou nutrition, les diabétiques sous pompe à insuline, stomisés souffrant d'incontinence, ou personnes atteintes de handicaps. Ils sont également essentiels au maintien à domicile des patients âgés dépendants et des acteurs de l'accompagnement de la fin de vie.

Présents sur la totalité du territoire et forts de 33 000 collaborateurs, les PSAD sont une solution à mobiliser contre les déserts de santé et répondent également à la saturation des hôpitaux.

Si les PSAD constituent une ressource sur laquelle le gouvernement pourra s'appuyer pour atteindre l'objectif de répondre à l'ensemble des besoins de soins, et permettre ainsi un gain de temps médical significatif, dans le même temps **la pérennité économique de leurs activités doit être garantie**. L'inflation et la situation économique générale, bousculée par la crise sanitaire puis la guerre en Ukraine, ont particulièrement fragilisé le secteur de la prestation de santé à domicile et menacé de nombreuses entreprises.

C'est pourquoi la FEDEPSAD appelle aujourd'hui à construire un cadre de régulation pérenne et soutenable économiquement qui préserve

l'accompagnement des patients et l'innovation en santé. Les entreprises PSAD sont une ressource à mobiliser pour améliorer l'accès aux soins et la pertinence des soins, mais ont aussi besoin de temps afin de s'adapter et de transformer leur modèle.

La FEDEPSAD souhaite ainsi être force de propositions auprès du gouvernement pour parvenir à réaliser l'ensemble des transformations du système de santé que le Président de la République appelle de ses vœux, **à la condition de construire un modèle économique soutenable pour le secteur des PSAD.**

Une soutenabilité économique à retrouver

Le secteur des PSAD est constitué à 80 % de PME et emploie 33 000 salariés. **L'inflation, évaluée à 3,3% en 2023 et à près de 11 % cumulés depuis 2021** (*source : Observatoire de l'inflation des prestataires de santé à domicile*) a considérablement impacté les entreprises et associations PSAD. Une partie d'entre-elles sont toujours en difficulté, d'autres sont en passe de basculer.

Cette situation économique s'explique par **l'effet de ciseau observé entre l'impact de l'inflation et des mesures tarifaires douloureuses.** Après plus de 800 M€ de baisses de tarifs imposées par l'Administration ces 10 dernières années, les entreprises se sont retrouvées prises en étau entre de nouvelles baisses de tarifs portées par le PLFSS 2023 et l'inflation.

Les marges des entreprises se sont, de fait, effondrées. Or, rappelons qu'à la différence d'autres secteurs économiques, la prestation de santé à domicile ne peut en aucun cas reporter l'impact des surcoûts et de la baisse des tarifs sur les tarifs, puisque ces derniers sont administrés et limités par l'État.

Les conséquences de cette chute des marges sont les suivantes : **les entreprises n'ont plus les moyens d'investir pour renouveler leur parc de matériel, ni d'investir sur l'innovation, et s'interrogent même sur le maintien de certaines activités.**

Dans ce contexte économique fragile, appréhender le secteur par une régulation prix/volume, c'est-à-dire poursuivre la politique engagée depuis 10 ans, n'est plus soutenable pour les entreprises PSAD. Elle est dangereuse car elle met en péril un secteur dont les entreprises implantées dans les territoires prennent en charge 3,5 millions de patients, emploient 33 000 salariés dont 6 500 professionnels de santé.

Pour la FEDEPSAD, il est désormais urgent de rechercher et mettre en place de nouvelles modalités de régulation qui, à la fois préservent la soutenabilité économique des entreprises, et sécurisent la prise en charge des patients faisant appel aux services des PSAD.

Des surcoûts engendrés par l'affaire Philips

Au-delà de l'inflation, le rappel de nombreux respirateurs défectueux de la marque Philips depuis l'été 2021, dont le remplacement a été effectué par les PSAD, a pesé de façon importante sur les entreprises du secteur. Les prestataires se sont mobilisés pendant de longs mois afin de répondre aux inquiétudes des 370 000 patients concernés et procéder au remplacement des machines, en plaçant au premier plan la sécurité et la qualité des soins apportés aux malades. Ce travail a été effectué aux frais des PSAD et a représenté des surcoûts importants pour les entreprises concernées.

Les propositions des PSAD

Pour une régulation économique fondée sur l'efficacité

Les PSAD sont des acteurs responsables et conscients des enjeux et difficultés en matière de financements de la Santé en France. La FEDEPSAD est ainsi prête à construire le cadre de régulation pérenne et soutenable économiquement qui préservera l'accompagnement des patients et l'innovation. Ce vaste chantier ne sera possible que si les entreprises ont le temps de s'adapter et de transformer leur modèle.

En septembre dernier, la FEDEPSAD a salué les conclusions de la mission régulation des produits de santé, commandé par la Première ministre d'alors, Elisabeth Borne. Dans un contexte économique instable marqué par la crise Covid, l'inflation et la guerre en Ukraine, la FEDEPSAD partageait alors la nécessité d'évaluer les outils de régulation existants.

Proposition

Les recommandations de la mission Borne rejoignent ainsi les propositions de la Fédération à savoir :

- **Construire un accord-cadre avec le Comité économique des produits de santé (CEPS).** La FEDEPSAD a d'ores et déjà soumis des propositions au CEPS pour le futur accord cadre dédié et est en attente des négociations sur ce sujet ;
- **Prendre en compte la réalité économique du secteur** pris en étau entre l'inflation (d'autant plus importante que la majorité des fabricants de Dispositifs médicaux sont étrangers, et pour les plus importants d'entre eux basés aux États-Unis où l'inflation a été plus importante qu'en Europe et en France) et les coupes tarifaires imposées aux PSAD depuis 10 ans ;
- **Construire une régulation pluriannuelle fondée sur l'efficacité tarifaire et la performance,** corrélée à l'évolution des besoins de santé et de l'innovation. Les PSAD sont prêts à échanger des gains d'efficacité avec maintien de la performance en échange de gains de productivité à la condition qu'on leur en donne les moyens.

Ces propositions seront au cœur des enjeux des prochaines négociations avec le CEPS, qui se dérouleront dans les prochaines semaines sur la maitrise 2024. **Le système de santé a tout à gagner avec cette réforme de la régulation et les patients aussi.**

Pour améliorer l'accès aux soins grâce à la pertinence et l'efficacité des PSAD

Grace à leur répartition homogène sur l'ensemble du territoire français, les PSAD constituent une solution efficace pour répondre au défi de l'accès aux soins.

1. Les PSAD assurent l'interface entre l'hôpital et la ville

Mobiliser les PSAD dans leurs territoires, c'est du temps médical gagné et des durées moyennes de séjour à l'hôpital écourtées. Les services hospitaliers et les lits sont libérés plus vite grâce aux PSAD. Leur contribution est essentielle à l'équilibre du système de santé, dans un contexte de tensions hospitalières importantes et de difficultés d'accès aux soins à l'hôpital comme en ville.

Le rôle des PSAD dans les soins aigus, en relai de l'hôpital :

◆ La pertinence des PSAD dans l'activité de perfusion

La FEDEPSAD a publié en avril dernier "Focus Perfusion", une première analyse issue des données de l'observatoire SantéDomStat1 (<https://www.santedomstat.fr/>). Cette étude a mis en lumière que l'augmentation du nombre de patients pris en charge à domicile pour la perfusion est le principal facteur de croissance de la dépense. En parallèle, le profil des patients évolue et **tend à faire diminuer le coût moyen par patient pour le système**. Entre 2019 et 2022, la croissance annuelle moyenne de la dépense était de 2 points inférieure à celle du nombre de patients. Cette étude démontre donc la pertinence des PSAD dans ce type de prise en charge. La FEDEPSAD rappelle par ailleurs qu'une prise en charge à domicile est systématiquement moins chère qu'à l'hôpital. **Pour la perfusion, la FEDEPSAD estime qu'elle est environ 5 fois moins coûteuse à**

domicile qu'en établissement. En outre, le domicile compte de nombreux avantages en termes de qualité de vie pour le patient et son entourage.

Proposition

Poursuivre le travail d'objectivation de la pertinence des prises en charge à domicile par les PSAD en menant d'autres études médico-économiques. LA FEDEPSAD a saisi la Cnam, la HAS et le CEPS pour obtenir la validation de la méthodologie des protocoles d'études. Deux études comparatives sur les modalités et coûts de prise en charge relatifs à l'antibiothérapie et l'immunothérapie ont aussi été lancées par la FEDEPSAD afin de démontrer l'efficacité d'une prise en charge à domicile. Leur publication est conditionnée à la rapidité avec laquelle les tutelles valideront les protocoles proposés.

◆ **De nouvelles perspectives possibles en oncologie grâce aux PSAD**

Parmi les 550 000 patients bénéficiant d'une perfusion et/ou d'une nutrition à domicile suivis par les PSAD, on estime qu'environ 20% d'entre eux en bénéficient dans le cadre de traitements liés à un cancer : principalement des soins de support (prise en charge de la douleur, antibiothérapie, nutrition entérale et parentérale...) mais aussi quelques milliers de patients bénéficiant d'une chimiothérapie à domicile.

Pour la FEDEPSAD, la proportion de patients atteints de cancer et pris en charge à domicile est encore très insuffisante. Les PSAD, qui sont présents sur l'ensemble du territoire, ont la capacité de déployer les traitements de chimiothérapie et d'immunothérapie à domicile. Or, les freins réglementaires limitent aujourd'hui le déploiement de ces thérapies en dehors de l'hôpital.

Proposition

Sortir la chimiothérapie et l'immunothérapie intraveineuses du carcan réglementaire, avec toutes les précautions nécessaires, faciliterait l'accès à ces traitements et, permettrait aussi, d'humaniser les prises en charge, avec à la clé davantage de confort pour les malades qui peuvent rester auprès de leurs proches aidants, chez eux, pendant leur traitement.

Les PSAD engagés pour la prise en charge de la fin de vie à domicile

Alors qu'une loi sur l'aide active à mourir est attendue cet été, s'accompagnant d'un grand plan pour les soins palliatifs, la FEDEPSAD a travaillé, avec la Fédération nationale des infirmiers (FNI), sur le sujet de l'amélioration de la prise en charge des patients en fin de vie à domicile.

Proposition

La FEDEPSAD et la FNI ont ainsi formulé des propositions visant à mieux répondre aux enjeux de l'accès aux soins des patients en fin de vie à domicile. Ce travail a été remis au gouvernement et constitue une réponse de terrain pour optimiser tous les parcours de fin de vie, dans un contexte où l'accès aux soins palliatifs est encore trop centré sur l'hôpital et encore insuffisant en ville.

2. Les PSAD sont mobilisés pour garantir un accès qualitatif aux fauteuils roulants

Dans le prolongement des récentes annonces du Premier Ministre visant à garantir la prise en charge intégrale des fauteuils roulants, la FEDEPSAD propose d'engager rapidement une concertation élargie à toutes les parties prenantes pour dissiper les doutes et construire une réforme efficace et soutenable, au bénéfice de tous les usagers.

Les PSAD prennent en charge près de 900 000 patients en perte d'autonomie ou atteints de handicap chaque année et connaissent leurs difficultés liées à un remboursement insuffisant. La Fédération des prestataires de santé à domicile (FEDEPSAD) partage l'objectif du gouvernement d'améliorer l'accès des usagers aux fauteuils roulants. Au-delà du consensus sur l'objectif poursuivi, il faut aujourd'hui se donner les moyens de les atteindre. **Or, à ce stade, la réforme en gestation depuis 2 ans ne réunit ni les conditions techniques et opérationnelles de mise en œuvre ni le financement nécessaire à sa réussite.**

Le niveau de remboursement par la Sécurité sociale est gelé depuis plus de 30 ans, et se trouve désormais très éloigné de la réalité des prix des fauteuils roulants. Cette situation s'est même encore dégradée sous l'effet de l'inflation. Cela retarde la diffusion des innovations et prive les usagers de la chance de bénéficier des nouvelles prestations de personnalisation et d'accompagnement que requièrent ces fauteuils de plus en plus techniques. Vouloir une prise en charge intégrale, et une amélioration du processus d'accès au fauteuil roulant induit donc un budget additionnel dédié, et des modalités organisationnelles adaptées à la faisabilité et soutenabilité économique des entreprises.

Proposition

La FEDEPSAD appelle à l'organisation d'une concertation destinée à lever les blocages opérationnels et financiers de l'actuel projet de réforme sous la direction de la ministre du Travail, de la Santé et de la Solidarité afin de permettre :

- La garantie du maintien voire de l'amélioration de la qualité d'accompagnement et la simplification du parcours ;
- Un financement adapté, garantissant le libre choix de l'équipement par les personnes et la soutenabilité de la réforme pour les entreprises;
- Un calendrier de mise en œuvre réaliste pour donner le temps et les moyens aux entreprises de se transformer ;
- De la visibilité sur plusieurs années.

3. Les PSAD sont des acteurs de l'innovation

Avec l'arrivée fulgurante de l'Intelligence artificielle, y compris dans le secteur de la santé, les progrès scientifiques et techniques s'accroissent. Les entreprises PSAD sont au rendez-vous de ces transformations qui permettent déjà de développer des approches performantes et efficaces pour le système de santé. C'est le cas de la prise en charge de l'apnée du sommeil par les PSAD.

La mise en place du télésoin pour les patients souffrant d'apnée du sommeil a permis d'améliorer l'observance des patients et l'allocation des ressources grâce à la nomenclature appliquée dès 2018. Il s'agit de la plus vaste opération de télésoin mise en place en Europe, et ce grâce aux PSAD. [L'étude IMPACT-PPC](#), présentée lors du Congrès du sommeil de la Société française de Recherche et Médecine du Sommeil (SFRMS) en novembre 2022, a confirmé l'efficacité de cette prise en charge innovante.

Pour mettre en œuvre cette révolution numérique, les entreprises de PSAD ont investi et renouvelé leur parc de machines PPC (pression positive continue). Ils ont également développé des plateformes numériques innovantes. Les outils ainsi préparés, la mise en place du télésoin en France a été rapide et concerne 1,5 million de patients. Il s'agit de la plus grande opération de télésanté en Europe.

Proposition

L'exemple du télésoin dans la PPC montre tout l'apport des nouvelles technologies pour améliorer la performance et l'efficacité des prises en charge. **Les entreprises PSAD souhaitent pouvoir continuer à innover au service des patients, mais pour cela, elles doivent pouvoir avoir les moyens d'investir.** Dans le cadre du télésoin pour la PPC, la modernisation de la prise en charge a représenté un effort d'investissement inédit de 300 millions d'euros assumés par les entreprises !

Pour un *new deal* fondé sur la performance des PSAD avec les pouvoirs publics

Proposition

La FEDEPSAD appelle les pouvoirs publics à la mise en place d'un *new deal* fondé sur la performance des PSAD. Pour cela, la FEDEPSAD s'inscrit dans l'opportunité du lancement d'études médico-économiques démontrant la valeur ajoutée des PSAD dans le système de santé.

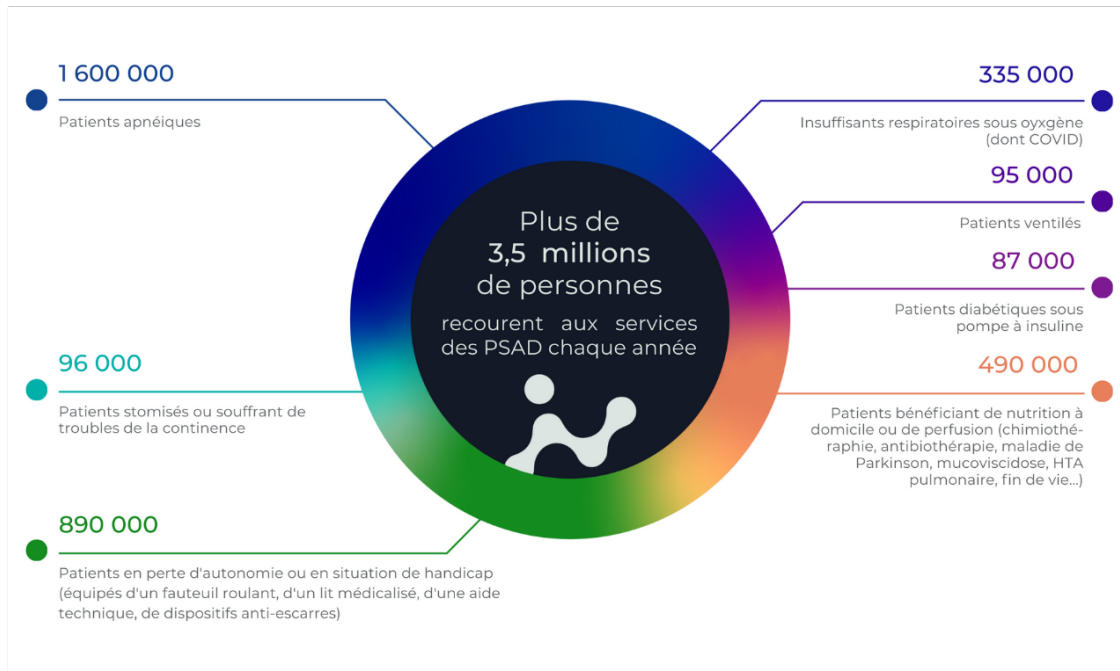
La FEDEPSAD appelle également à la mise en œuvre des recommandations de la mission Borne sur la régulation du secteur et attend la tenue rapide de ces travaux, en présence des représentants du secteur.

Agenda

Les rendez-vous 2024 de la FEDEPSAD

- La FEDEPSAD sera présente au salon SANTEXPO, organisé par la FHF, du 21 au 23 mai 2024 à Paris Expo porte de Versailles.
- Les Rencontres de la santé à domicile (RSAD), organisées chaque année par la FEDEPSAD, se tiendront le mardi 4 juin 2024 à l'Institut Pasteur. La Fédération fêtera son dixième anniversaire à cette occasion.

Les PSAD en chiffres



7 CHAMPS D'INTERVENTIONS



dont **6 500** sont professionnels de santé
(Pharmaciens, infirmiers, diététiciens-nutritionnistes, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes)